

JOURS FÉRIÉS DES AUTORITÉS EN VALEURS MOBILIÈRES 2003 – AVIS 13-312 DU PERSONNEL DES AUTORITÉS CANADIENNES EN VALEURS MOBILIÈRES

Référence : Bulletin hebdomadaire : 2003-03-14, Vol. XXXIV n° 10

Nous avons instauré un régime d'examen concerté (REC) des prospectus (ordinaires, simplifiés et d'OPC), des modifications de prospectus, des demandes de dispenses, des dépôts préalables et des notices annuelles initiales et de renouvellement. Le REC est décrit, au Québec, dans l'*Avis relatif au régime d'examen concerté du prospectus et de la notice annuelle*.

L'autorité principale délivre un document de décision du REC faisant foi du visa des autorités autres que l'autorité principale dont les bureaux sont ouverts à la date du document. Elle délivre un document de décision du REC faisant foi du visa des autres autorités le premier jour où les bureaux de ces dernières sont ouverts. Cette procédure est décrite à l'article 7.8 de l'avis. Les courtiers ne peuvent faire de sollicitation dans le territoire d'une autorité autre que l'autorité principale qu'après la délivrance du visa dans ce territoire. De plus, les émetteurs ne peuvent placer leurs titres dans ce territoire qu'à compter de ce moment.

Voici la liste des jours fériés des autorités en valeurs mobilières en 2003. Les émetteurs sont invités à en tenir compte pour ordonnancer leurs activités.

Jours fériés des autorités en valeurs mobilières 2003

1. Les samedis et dimanches (toutes)*
2. Mercredi 1^{er} janvier (toutes)
3. Jeudi 2 janvier (Québec)
4. Vendredi 28 février (Yukon)
5. Lundi 17 mars (Terre-Neuve)
6. Vendredi 18 avril (toutes)
7. Lundi 21 avril (toutes sauf Alberta, Saskatchewan, Ontario)
8. Lundi 19 mai (toutes)
9. Lundi 23 juin (Terre-Neuve, Territoires du Nord-Ouest)

10. Mardi 24 juin (Québec)
11. Lundi 30 juin (Saskatchewan)
12. Mardi 1^{er} juillet (toutes)
13. Mercredi 9 juillet (Nunavut)
14. Lundi 14 juillet (Terre-Neuve)
15. Lundi 4 août (toutes sauf Québec, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve, Yukon)
16. Vendredi 15 août (Île-du-Prince-Édouard)
17. Lundi 18 août (Territoires du Nord-Ouest)
18. Lundi 1^{er} septembre (toutes)
19. Lundi 13 octobre (toutes)
20. Mardi 11 novembre (toutes sauf Alberta, Ontario, Québec)
21. Mercredi 24 décembre (Québec)
22. Mercredi 24 décembre après-midi (Manitoba, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard)
23. Jeudi 25 décembre (toutes)
24. Vendredi 26 décembre (toutes)
25. Mercredi 31 décembre (Québec)
26. Jeudi 1^{er} janvier (toutes) **(2004)**
27. Vendredi 2 janvier (Québec)

*Les autorités concernées sont indiquées entre parenthèses

Le 14 mars 2003